

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°53
	INTITULE DU POSTE	Enseignant « Référent de Scolarisation » des Elèves en situation de Handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant référent est placé sous l'autorité de l'IEN ASH
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Références: décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 Les enseignants référents de scolarisation exercent leur fonction auprès de chacun des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève et les parents. Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que les établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.
	MISSIONS	-Accueillir et informer les parents d'enfants handicapés sur les diverses possibilités de scolarisation (« expert scolarité auprès de la MDPH») -Aider les directeurs d'école et les chefs d'établissement lors de l'inscription, contribuer à l'évaluation des besoins pour que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH puisse élaborer le Projet Personnalisé de Scolarisation. -Réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour évaluer la mise en œuvre du PPS et proposer les inflexions nécessaires. -Être conseiller technique des inspecteurs, chefs d'établissements et directeurs d'école.
	FONCTIONS	-être une personne ressource auprès des enseignants notamment à travers l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, - faire des suggestions sur l'organisation de la classe (en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique), le cas échéant sur l'organisation des interventions des AVS; en particulier, pour les ULIS en aidant les équipes à trouver au sein de l'école ou de l'établissement le fonctionnement permettant l'inclusion des élèves handicapés ; -être un interlocuteur pour les différents partenaires en ce qui concerne la scolarisation des enfants handicapés de leur secteur : parents, institutions et associations, AVS... - Assurer la préparation des réunions et la présence dans différentes instances (les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps- réunions fréquentes à midi et le soir).
	COMPETENCES	-connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des enfants en situation de handicap -sens de l'organisation, compétence en secrétariat -sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire -discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille -expérience pédagogique, capacité à conseiller les enseignants, en particulier sur les problèmes de la détermination des objectifs et de l'évaluation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Titulaire du CAPPEI (ex CAPA-SH ou du 2CA-SH)
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à titre provisoire après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème.
	REGIME HORAIRE	Base de 1607 heures annuelles, à moduler en fonction des besoins variables, au cours de l'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) Elles sont adressées à : l'IEN concerné
	CONTACT	